



COMMUNE DE SAINT-DONAT SUR L'HERBASSE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

Plan d'ensemble

4.1

Révision générale approuvée le 11 mars 2014	Approbation
Evolution du PLU	26 avril 2016

Echelle : 1/6500e

LEGENDE :

Zones urbaines

UA : centre ancien du bourg présentant un bâti très dense
 UC : extensions proches du centre bourg au tissu urbain assez dense
 UD : quartiers périphériques du centre village et quartiers excentrés
 UDa : secteur non desservi par le réseau collectif d'assainissement
 UDc : secteurs en coteaux
 UL : zone à vocation d'activités de sport et de loisirs, d'accueil touristique et d'hébergement
 ULc : secteur réservé aux habitations légères de loisirs
 UI : zone à vocation d'activités économiques
 Ule : secteur réservé aux activités de spectacle et d'enseignement des métiers du spectacle

Zones à urbaniser :

AUo : zone à urbaniser ouverte à vocation principale d'habitat
 AUoc : secteur où sont autorisés les commerces et bureaux
 AUf : zone à urbaniser fermée à vocation d'activités
 AUoe : zone à urbaniser ouverte à vocation d'activités économiques

Zones agricoles et naturelles :

A : zones réservées à l'activité agricole
 Ap : secteur d'intérêt paysager où toute construction est interdite,
 Ah : secteurs de la zone agricole où des extensions des constructions existantes sont autorisées.
 Aj : secteur correspondant aux jardins potagers familiaux

N : zone naturelle à protéger
 Nh : correspondant aux secteurs habités de l'espace rural

